

**COMMENT SE PRÉPARER
AU DIF ?**

- 1. Prendre connaissance de la réforme de la formation professionnelle** (loi du 4 mai 2004) et comprendre l'ensemble de ses **implications tant financières que légales ou managériales** (anticipation des tensions ou conflits éventuels)
- 2. Anticiper la mise en place et le déploiement des entretiens professionnels** pour en définir les objectifs, la stratégie, les procédures...
- 3. Informer les partenaires sociaux**
- 4. Informer l'ensemble des collaborateurs** de la démarche des entretiens professionnels et des implications en termes de droit individuel à la formation
- 5. Former son encadrement à la conduite des entretiens** et au socle minimum de connaissances sur le contenu de la **réforme de la formation professionnelle**

**QUEL PEUT ÊTRE L'APPORT DE DGE CONSEIL DANS
VOTRE RÉFLEXION ?**

**ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT
DES ENTRETIENS ANNUELS D'ACTIVITÉ OU
ENTRETIENS PROFESSIONNELS :**

- ♦ DGE Conseil vous aide à déployer une démarche complète et sur-mesure d'entretiens individuels en **conciliant** :
 - Les **impératifs de la réforme de la formation professionnelle**
 - Les **objectifs et les réalités** de votre entreprise



- **Accompagnement dans la définition des supports, procédures, modalités des entretiens, calendrier...**
- **Aide à la conception de l'information** à destination de l'ensemble de vos collaborateurs
- **Construction et animation de la formation** de l'ensemble de vos encadrants à la conduite des entretiens et au socle minimum de connaissances sur le contenu de la réforme de la formation professionnelle

POURQUOI RÉFLÉCHIR EN AMONT À UNE OFFRE DIF* ?

*sélection d'offres de formations en inter ou en intra-entreprises

- ↳ Pour **donner des idées et de la visibilité à vos collaborateurs** sur des formations potentielles
- ↳ Pour **assurer la cohérence de votre stratégie formation**, par le biais d'une offre en phase avec :
 - les priorités définies dans les accords de branche en matière de professionnalisation
 - et les choix de l'entreprise en matière de formation et de mise en œuvre du DIF
- ↳ Pour **rationaliser le temps lié à la gestion administrative du DIF**
- ↳ Pour **réduire de façon sensible les coûts pédagogiques** de formation par le biais de l'animation en intra-entreprise

QUEL PEUT ÊTRE L'APPORT DE DGE CONSEIL DANS VOTRE RÉFLEXION ?

OFFRE DE FORMATIONS EN INTER-ENTREPRISES DE DGE CONSEIL :

- ◆ L'ensemble des thèmes abordés dans le catalogue de formations inter-entreprises de DGE Conseil entrent **dans le cadre d'application du DIF**, en termes de contenus :

- | | |
|---|--------------------|
| ➤ Communiquer dans son environnement professionnel | 2 jours |
| ➤ Manager : encadrer et animer une équipe | 2 + 2 jours |
| ➤ Réussir ses entretiens annuels et professionnels | 2 jours |
| ➤ Manager à distance | 2 jours |
| ➤ Mieux gérer son temps, pour accroître son efficacité quotidienne | 2 + 1 jours |
| ➤ Management transversal : Animer et piloter sans lien hiérarchique | 2 jours |
| ➤ Négocier efficacement | 2 jours |
- ⇒ Le détail de ces formations inter-entreprises est consultable sur le site internet de DGE Conseil.

L'ensemble de ces formations **peuvent être animées en intra-entreprise et adaptées dans leur contenu, de manière à correspondre à une formation DIF de 20 heures***

**soit 3 jours, considérant que 1 jour équivaut à 7 heures de formation, 2 jours à 14 heures et 3 jours à 20 heures.*

OFFRE SUR-MESURE EN INTRA-ENTREPRISE :

- ◆ DGE Conseil **peut vous aider à bâtir une offre de formations DIF** pour vos collaborateurs **dans les domaines suivants** :
 - Management
 - Mobilisation des hommes et des équipes
 - Cohésion d'équipe
 - Conduite du changement
 - Communication
 - Négociation
 - Gestion de conflits
 - Gestion du temps
 - Conduite et management de projet
 - Affirmation de soi
 - ...
- ◆ DGE Conseil peut ensuite assurer **l'ingénierie pédagogique et l'animation des sessions de formation retenues, en intra-entreprise.**